



FEJ
FONDS
D'EXPÉRIMENTATION
POUR LA
JEUNESSE

PROGRAMME D'EXPÉRIMENTATION

**CRIJ-INFORMATION
JEUNESSE – SERVICE PUBLIC
RÉGIONAL DE L'ORIENTATION**

Description des expérimentations

Juin 2014



CONSEIL D'UTILISATION

Certains textes (en bleu) sont cliquables et renvoient vers un lien Internet.

N'hésitez pas à les consulter.

SOMMAIRE

1. LES ENJEUX POUR LES POLITIQUES PUBLIQUES	4
2. LES DISPOSITIFS EXPÉRIMENTÉS	6
2.1. RENDRE REPÉRABLE ET ACCESSIBLE L'OFFRE DE SERVICE AUPRÈS DES PUBLICS CONCERNÉS	7
2.2. FACILITER L'IDENTIFICATION SUR LES TERRITOIRES, DE RESSOURCES DIVERSIFIÉES ET ADAPTÉES AUX BESOINS EN MATIÈRE D'ORIENTATION	9
2.3. FACILITER L'ÉVOLUTION DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES DU RÉSEAU IJ EN MATIÈRE D'ORIENTATION TOUT AU LONG DE LA VIE	10
2.4. CONCEVOIR UNE ORGANISATION PARTENARIALE TRANSVERSALE ENTRE LES ACTEURS DE L'ORIENTATION DANS LEQUEL LE PORTEUR DE PROJET A UN RÔLE D'ENSEMBLIER	11
2.5. ENGAGER LA MISE EN ŒUVRE D'UNE DÉMARCHE DE COOPÉRATION TERRITORIALE À TOUS LES ÉCHELONS ADMINISTRATIFS	12
3. L'ÉVALUATION DES PROJETS	13
4. CALENDRIER DES PROJETS ET DES RÉSULTATS	14

CONSEIL D'UTILISATION

Cliquez sur les chiffres pour accéder directement à la rubrique.

1. LES ENJEUX POUR LES POLITIQUES PUBLIQUES

Le programme d'expérimentation « *CRIJ-Information jeunesse et Service public régional de l'orientation* » (CRIJ-IJ-SPRO), s'inscrit dans le cadre de la loi du 24 novembre 2009, relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie (OPTLV) qui crée un « *droit à l'information et à l'orientation* » pour tous. L'exercice de ce droit s'appuie sur la mise en place du service public de l'orientation tout au long de la vie (SPO) qui doit garantir à toute personne l'accès à une « *information gratuite, complète et objective* » sur les métiers et l'offre de formation.

La loi vise à mettre en place un réseau d'aide au conseil et à l'orientation à l'intersection de plusieurs champs d'intervention : la formation, l'éducation, l'orientation et l'emploi. L'un des objectifs majeurs du SPO est de favoriser une meilleure reconnaissance et une plus grande harmonisation entre les acteurs de l'orientation et de l'information en vue d'une coordination identifiée des acteurs du SPO.

Les recommandations produites par l'inspection générale des affaires sociales (IGAS), l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche (IGAENR) et de l'inspection générale de l'éducation nationale (IGEN)² en charge d'évaluer la mise en œuvre du SPO font apparaître que l'offre de service sur le territoire est encore très segmentée et que les activités d'information et d'orientation sont peu coordonnées. Il existe de fortes disparités territoriales entre les opérateurs de l'orientation : certaines bénéficient d'un fort rayonnement local et national alors que d'autres sont peu visibles.

La mission d'évaluation du SPO constate une dispersion de l'offre de service des réseaux sur les territoires, et une tendance à l'élargissement de leur action. Cette profusion ne réussit plus à garantir un service lisible et facile d'accès pour toute personne, en recherche d'un conseil l'aidant à se diriger vers une activité professionnelle choisie ou une formation. Le défi demeure pour le SPO de décloisonner l'offre de service pour renforcer l'efficacité et la cohérence de l'ensemble du système d'orientation.

Fin 2012, une recommandation issue de la concertation sur la refondation de l'école préconise ainsi d'« *instituer un service public régional de l'orientation pour mettre en réseau les différents dispositifs existants et répondre ainsi plus efficacement aux besoins des différents publics jeunes ou adultes au sein des territoires* »³.

La mission d'évaluation préconise une régionalisation du service et identifie le Conseil Régional comme chef de file en matière de formation professionnelle et d'apprentissage et lui attribue une fonction de coordination et d'animation.

2. IGAS, IGEN, IGAENR, *Le service public et l'orientation : état des lieux et perspectives dans le cadre de la prochaine réforme de décentralisation*, janvier 2013.

3. Rapport de la concertation, *Refondons l'école de la République*, octobre 2012.

Le Comité interministériel de la jeunesse du 21 février 2013 a validé le principe de la préfiguration d'un nouveau service public de l'orientation initié par les conseils régionaux en perspective de la nouvelle étape de la décentralisation (Acte III) pour répondre à la diversité des besoins des jeunes⁴. Cette préfiguration qui confirme les conseils régionaux en tant que chef de file du SPO a été actée par la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale.

Pour conforter cette nouvelle responsabilité, les conseils régionaux sont appelés à inscrire leurs actions dans un schéma régional d'orientation tout au long de la vie cohérent, adopté dans la concertation. Dans certaines régions, préexistent déjà des structures de pilotage partenariales qui ont pour objectifs communs d'améliorer l'information et de développer la mutualisation et la professionnalisation des réseaux d'opérateurs.

C'est dans ce contexte que le ministère de l'éducation nationale (MEN) et l'association des régions de France (ARF) ont mis en place un groupe de travail pour engager la préfiguration de la réforme du SPO, intitulé désormais SPRO « service public régional de l'orientation », dans huit régions :

- Aquitaine,
- Auvergne,
- Bretagne,
- Centre,
- Limousin,
- Pays de la Loire,
- Poitou-Charentes
- Rhône-Alpes.

Dans le cadre de ce groupe, les dynamiques régionales s'appuient sur les organismes ayant compétence en matière d'orientation: le réseau des centres d'information et de l'orientation (CIO) de l'éducation nationale, le réseau associatif des Missions Locales qui devient une composante du service public de l'emploi (SPE), Pôle Emploi qui détient une compétence légale en matière d'orientation pour les demandeurs d'emploi, et les OPACIF qui, pour la formation professionnelle continue, développent le conseil en orientation à l'initiative des partenaires sociaux. Parmi ces structures, se trouve identifié le réseau d'Information Jeunesse de par ses missions d'information et d'orientation auprès des jeunes.

Ces organismes ont chacun bâti leur spécificité au regard de leurs missions et en raison des publics auxquelles ils s'adressent.

A partir de la démarche initiée pour cette nouvelle organisation SPRO et pour permettre plus largement une meilleure coordination entre les acteurs, les actions expérimentées dans le cadre du programme d'expérimentation « CRIJ/IJ-SPRO » visent à créer les conditions d'implication du réseau Information Jeunesse dans le développement d'une offre de service complémentaire, sur l'accueil, l'information et l'accompagnement des jeunes sur ces territoires.

4. Comité interministériel de la jeunesse, *Priorité Jeunesse*, rapport final, 21 février 2012. Chantier 1- Mesure 1 relative au service public de l'orientation (SPO) : nouveau service public de l'orientation

En effet, le réseau Information jeunesse doit mettre à la disposition des jeunes une offre de service adaptée à l'élaboration d'un parcours d'orientation choisi et proposer un accompagnement diversifié au sein d'un système régional d'orientation qui concerne les personnes de tous âges, à tout moment de leur vie et participer ainsi à sortir d'une approche institutionnelle et segmentée de l'orientation. L'évaluation devra permettre d'apprécier les effets et les limites de ces actions sur le processus d'orientation tout au long de la vie, en particulier, par la conduite conjointe des projets, la contribution en matière d'orientation, l'amélioration de l'offre de service sur les territoires et en direction des publics jeunes.

Le programme d'expérimentation « CRIJ/IJ-SPRO » concerne les 8 Centres Régionaux d'Information Jeunesse (CRIJ) impliqués dans la préfiguration de la réforme du service public régional de l'orientation.

Les expérimentations soutenues par le FEJ ont des objectifs communs. Toutefois, de manière complémentaire à ces caractéristiques communes, les projets ont adopté des spécificités propres, selon les modalités d'actions partagées avec les acteurs territoriaux.

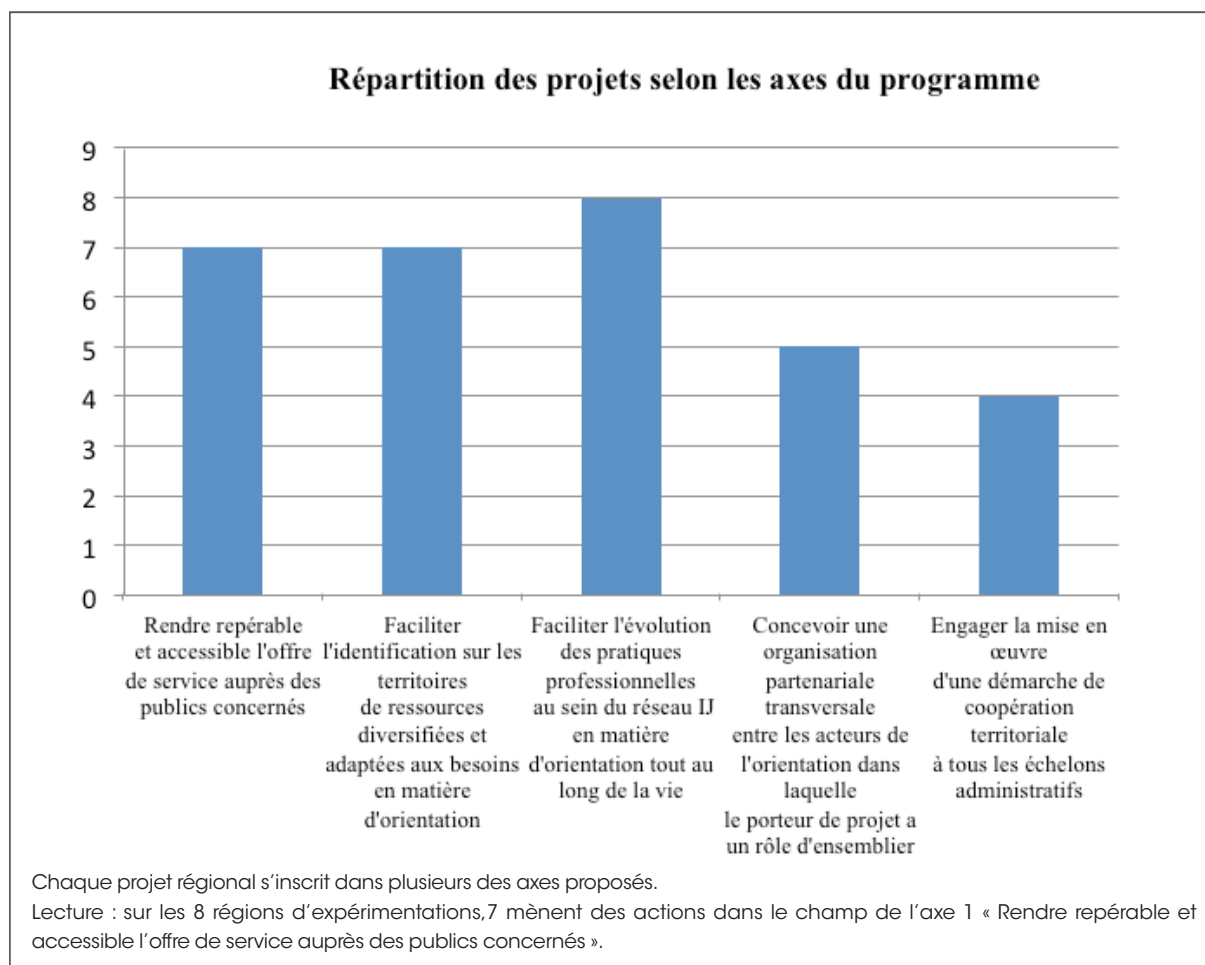
La note décrit succinctement les dispositifs expérimentés, en présentant des zooms sur des projets mis en œuvre. Elle expose les méthodes d'évaluation appliquées et les principaux enjeux de ces évaluations, sans entrer dans le détail ni aborder les résultats. Ceux-ci feront l'objet de présentations ultérieures, dans le cadre de la démarche de capitalisation des enseignements issus des expérimentations.

2. LES DISPOSITIFS EXPÉRIMENTÉS

L'objectif général est de faciliter les choix d'orientation de chacun, par la mise en œuvre d'initiatives permettant une information ciblée, dynamique et participative, un meilleur outillage des professionnels, et une meilleure coordination du réseau Information Jeunesse avec ses partenaires.

Les dispositifs mis en place s'inscrivent dans les axes suivants :

- Rendre repérable et accessible l'offre de service auprès des publics concernés (7 projets) ;
- Faciliter l'identification sur les territoires, de ressources diversifiées et adaptées aux besoins en matière d'orientation (7 projets) ;
- Faciliter l'évolution des pratiques professionnelles du réseau IJ en matière d'orientation tout au long de la vie au niveau régional ou interrégional (8 projets) ;
- Concevoir une organisation partenariale transversale entre les acteurs de l'orientation dans laquelle le porteur de projet a un rôle d'ensemblier (5 projets) ;
- Engager la mise en œuvre d'une démarche de coopération territoriale à tous les échelons administratifs (4 projets).



2.1. RENDRE REPÉRABLE ET ACCESSIBLE L'OFFRE DE SERVICE AUPRÈS DES PUBLICS CONCERNÉS

Depuis sa création et au sein même de ses textes fondateurs, le réseau Information Jeunesse a exprimé son ambition d'offrir une information « *accessible de manière égale à tous les jeunes, au plus près de leurs conditions de vie* »⁵. Ainsi la double problématique du repérage et de l'accessibilité de l'offre de services constitue un objectif constant du réseau. Dès 2006, certains CRIJ, en lien avec les PIJ/BIJ de leur territoire, ont travaillé en partenariat avec d'autres acteurs locaux pour développer une offre complémentaire sur l'accueil, l'information l'orientation et l'accompagnement des jeunes (AIOA). Un travail de sensibilisation en direction des structures PIJ/BIJ pour leur entrée dans le SPO s'est traduit par la création de nouveaux outils d'information et de documents adaptés⁶. Leur appropriation fait l'objet d'une formation continue au sein du réseau IJ.

La problématique du repérage et de l'accessibilité de l'offre est essentielle dans le cadre du choix d'orientation. Il s'agit d'identifier pour chaque demandeur potentiel, le vecteur qui sera le plus

5. Charte de l'information jeunesse

6. Documents réalisés dans le cadre des travaux initiés et coordonnés par la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, avec la participation de représentants du CIDJ et de l'UNIJ : Guide d'accompagnement des structures IJ en vue de leur entrée dans le SPO, Référentiel de connaissances des Informateurs Jeunesse dans le champ de l'orientation scolaire et professionnelle en vue de l'implication des structures IJ dans le SPO, Guide des postures et référentiel d'activités et de compétences professionnelles de l'Informateur Jeunesse.

pertinent. Il convient notamment, de ce point de vue, de proposer une approche des problématiques d'orientation qui réponde aux besoins et aux pratiques des publics concernés.

La spécificité du réseau IJ, en tant que réseau d'éducation populaire et de jeunesse, est de développer une approche dynamique, fondée sur les principes de l'éducation non formelle, pour aborder ces questions avec tous types de publics, aux côtés de partenaires qui dans le cadre du SPRO privilégieront des approches plus académiques. Le renforcement de cette dimension est un axe des expérimentations.

■ **Le projet porté par le CRIJ du Centre dans son action « *s'informer autrement pour choisir son orientation* »**

Ce projet permet d'effectuer un travail spécifique d'identification et de sélection d'outils dynamiques d'information autour de l'orientation et d'équiper ainsi le CRIJ et un PIJ par département d'un fonds documentaire dédié (soit 7 structures). Les BIJ bénéficiaires de l'expérimentation seront formés à utiliser ces ressources et invités à permettre à leurs partenaires du SPRO d'en bénéficier également. Les fonds d'outils créés seront consultables en ligne. L'action se décline autour de :

- l'identification de ressources nouvelles et la constitution d'un **fonds documentaire et pédagogique**, adapté aux actions d'information aux métiers et aux formations conçues dans la démarche d'éducation populaire,

- **la création d'espaces ressources de référence « Des outils pour choisir son orientation »** au CRIJ et dans les 6 PIJ/BIJ : installation du fonds documentaire et pédagogique dédié, d'une signalétique adaptée et d'un système de prêt à l'attention des autres PIJ et BIJ du territoire et de leurs partenaires du SPO. Les Informateurs Jeunesse seront formés à l'utilisation de ces ressources,

- **la création d'un jeu pédagogique en ligne** autour des métiers porteurs sur le territoire régional : « un métier pour moi en région Centre ». Le jeu mettra en avant le principe de cheminement vers divers métiers « en tension » sur le territoire régional. Ce travail sera réalisé en lien direct avec les partenaires de Pôle Emploi et du GIP Alpha Centre.

- **la création d'une page portail** sur le site web Information Jeunesse de la région Centre : « se repérer parmi les sites utiles au choix d'orientation ». Cette page portail sera accessible à partir du site régional « Information Jeunesse » et du site « Etoile » et déclinée sur une application Smartphone, en accès direct -à partir d'un QR Code dédié.

- la mise en œuvre **d'un programme d'ateliers de découverte des métiers, formations, et du fonctionnement de l'entreprise**. Ces actions, autant que possible, seront relayées par une animation radio favorisant le débat. Un partenariat avec des structures d'animation de jeunesse sera recherché pour imaginer l'organisation de mini camps sur la thématique de l'orientation à destination des jeunes peu motivés par l'école.

Des partenariats seront établis avec les établissements scolaires, les centres de formation, les CIO, les missions locales, les structures d'accompagnement spécialisées et le cas échéant Pôle Emploi. De même il est envisagé, dans la mesure des contacts qui pourront être établis avec les centres pénitentiaires du territoire et avec les maisons d'enfants à caractère social, le CRIJ et les BIJ impliqués organiseront des séances d'information des publics concernés et/ou des professionnels encadrants susceptibles de les accompagner dans les questions d'orientation.

2.2. FACILITER L'IDENTIFICATION SUR LES TERRITOIRES, DE RESSOURCES DIVERSIFIÉES ET ADAPTÉES AUX BESOINS EN MATIÈRE D'ORIENTATION

Le Service Public de l'Orientation s'est fixé des objectifs d'amélioration de l'offre de service, notamment par une meilleure complémentarité entre les acteurs régionaux et locaux de l'accompagnement, de l'information et de l'orientation (AIO). Cette complémentarité est déjà présente sur certains territoires. Les structures collaborent entre elles et favorisent la transversalité pour accompagner de façon efficace leur public dans une insertion sociale et professionnelle. Il faut poursuivre les efforts engagés, pour faire davantage connaître ces services auprès des publics et des partenaires non encore impliqués, afin d'apporter des réponses adaptées aux besoins exprimés des jeunes.

Le SPO se présente autour :

- d'un premier niveau de réponse facile d'accès pour les publics, qui suppose de mieux connaître acteurs et leurs ressources, services disponibles, lieux où s'informer,
- d'un second niveau de réponse plus approfondi, qui demande un accompagnement complémentaire par des professionnels prenant en compte le demandeur dans sa globalité,
- d'un réseau d'acteurs spécialistes sur les questions de l'orientation et de l'accompagnement qui puissent travailler en complémentarité et en cohérence avec les nouvelles stratégies de recherche d'information.

Même si ces services existent, il s'agit de les faire connaître, en améliorant leur visibilité auprès du public, mais aussi des professionnels des territoires.

Des projets se développent en faveur du grand public mettant en place des actions d'animation innovantes permettant aux jeunes de découvrir les acteurs du SPO, développant la communication sur les acteurs et leurs services via des sites web et les réseaux sociaux.

■ **Le projet porté par le CRIJ d'Auvergne dans son action « *le parcours numérique d'orientation* » est destiné à identifier les ressources et à valoriser le réseau et les actions des acteurs régionaux au service de l'orientation des jeunes.**

Ce « **Parcours numérique d'orientation** » sera proposé sur un support innovant, le Livre Vidéo Digital (LVD), livre numérique associant texte, images et vidéos, se lisant sur un site Internet ou sous forme d'une application disponible sur Smartphone, tablette numérique et ordinateur. Cette nouvelle application est destinée à mieux accompagner les différents publics (jeunes, demandeurs d'emploi, adultes en reconversion) et permettra ainsi d'alimenter les réflexions portées par la Région Auvergne sur la création d'une plate-forme régionale d'orientation tout au long de la vie dans le cadre du futur SPRO, en rendant plus visibles et plus « incarnés » les différents parcours d'orientation qui s'offrent aujourd'hui aux personnes concernés.

Cet outil numérique a pour but d'incarner 6 grandes thématiques de l'orientation tout au long de la vie :

- choisir son orientation,
- organiser son parcours professionnel et de formation,
- connaître les métiers,
- faire évoluer sa vie professionnelle,
- décrocher une formation en alternance, un stage en entreprise,
- créer son activité.

Chaque thématique sera introduite par le portrait d'une personne relatant son parcours et les difficultés auxquelles il a dû faire face. En écho, sera délivré le point de vue d'un professionnel sur chaque problématique (chef d'entreprise, cabinet de recrutement, etc.) et une analyse et les conseils d'un membre du réseau régional du SPRO. Ces outils seront construits en complémentarité avec les outils existants et le portail régional d'information sur la formation porté par le CARIF OREF Auvergne.

Ce Livre Vidéo Digital (LVD) a pour finalité de constituer une **véritable banque d'informations et de ressources**.

Il sera possible, depuis l'application de communiquer interactivement avec les Informateurs Jeunesse et les partenaires du SPRO et de suivre des ateliers pratiques.

2.3. FACILITER L'ÉVOLUTION DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES DU RÉSEAU IJ EN MATIÈRE D'ORIENTATION TOUT AU LONG DE LA VIE

La mission d'information des jeunes doit être adaptée aux attentes et aux conditions de vie du public. Les professionnels du réseau Information jeunesse, qui portent cette mission doivent faire évoluer leurs pratiques professionnelles en ce sens. La charte de l'Information Jeunesse mentionne cette indispensable adéquation entre le service offert et les caractéristiques du public et de l'environnement. La fonction de professionnalisation est confiée aux CRIJ. Pour cela, les CRIJ disposent d'un agrément d'organisme de formation, et développent des outils contribuant à la professionnalisation des acteurs.

L'implication du réseau dans le SPRO, suppose la mise en œuvre d'une démarche spécifique de professionnalisation et de formation sur toutes les questions relatives à l'orientation tout au long de la vie.

Les CRIJ proposent des actions de formations nouvelles dans ce domaine portant, par exemple, sur la connaissance du système éducatif et des procédures d'orientation des élèves, l'information sur les métiers et la formation continue, les dispositifs de mobilité contribuant à l'insertion professionnelle, ou des actions plus transversales telles que le perfectionnement à la conduite d'entretien. Certaines actions de formation seront mises en œuvre, dans le cadre du SPRO, en partenariat avec les représentants de l'Éducation Nationale, de Pôle Emploi ou du CARIF.

■ **Le projet porté par le CRIJ des Pays de la Loire dans son action « *construction d'un plan de formation à destination du réseau Information Jeunesse et des acteurs du SPRO en lien avec le schéma directeur de professionnalisation en région Pays de la Loire* »**

Dans le cadre de sa compétence d'organisme de formation, et dans la poursuite des initiatives amorcées dans certaines régions, le CRIJ des Pays de la Loire propose certains axes de formation prioritaires en fonction des besoins exprimés des informateurs jeunesse en vue de l'implication des structures IJ dans le SPRO : l'initiation à la documentation et à la veille sur les thématiques de l'orientation scolaire, professionnelle et sociale, la conduite d'entretien, l'aménagement d'un espace d'information pour l'orientation, l'éducation à l'information, la posture d'un informateur jeunesse ou la mise en place d'un premier accueil et d'un accompagnement en Information Jeunesse.

Les pédagogies utilisées seront celles habituellement pratiquées par le CRIJ :

- la formation continue,
- l'échange de pratiques entre professionnels,
- l'interconnaissance entre les acteurs,
- la création d'outils via une plateforme professionnelle de type extranet.

La mise en œuvre du plan régional de formation au sein du CRIJ a pour ambition de contribuer à améliorer les compétences et les pratiques des professionnels du réseau IJ, de développer une culture commune de réseau, d'améliorer la qualité du service rendu et de valoriser la plus value de l'Information Jeunesse en matière de formation. Le CRIJ s'attachera à agir en complémentarité avec le schéma directeur de professionnalisation des acteurs du SPRO en région Pays de la Loire et ce programme de formation sera également accessible aux autres partenaires du SPRO dans le cadre de formations inter-réseaux.

2.4. CONCEVOIR UNE ORGANISATION PARTENARIALE TRANSVERSALE ENTRE LES ACTEURS DE L'ORIENTATION DANS LEQUEL LE PORTEUR DE PROJET A UN RÔLE D'ENSEMBLIER

Le réseau Information jeunesse se trouve régulièrement au cœur de relations partenariales, pour alimenter le fonds documentaire ou pédagogique, pour mettre en relation son public avec ses acteurs spécialisés et dans les démarches de professionnalisation ou d'action d'animation et d'information. Néanmoins, il est difficile pour lui de se positionner comme initiateur d'une démarche collective. Des limites fortes sont imposées par des acteurs régionaux dans les actions d'« ensemblier » que pourrait mener le CRIJ. Toutefois, les échanges partenariaux sont indispensables et au cœur même de la dynamique du SPRO. L'expérimentation doit donc permettre d'aller plus loin dans ce domaine.

■ **Le projet porté par le CRIJ de Rhône-Alpes dans son action de « création d'un lieu ressource dématérialisé à disposition de tous les acteurs d'un territoire impliqués dans l'expérimentation ».**

A partir d'un état des lieux de l'existant en matière de contribution, de mutualisation et de création collective, le CRIJ initiera en lien avec ses partenaires la création d'une plate-forme collaborative dotée d'un esprit « communauté » qui permettra à chacun des membres du SPRO de construire un « outil ressources » utile dans le travail quotidien d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement. La plateforme, très interactive, pourra intégrer une « hotline », un « webinaire » pour faciliter les échanges entre acteurs et avec les publics. Cet outil a vocation d'être un espace de partage et de communication. Il devrait permettre aux différents professionnels, dans la complémentarité des compétences de pouvoir répondre aux demandes spécifiques des usagers. En lien avec l'action relative au « **recueil et à la transmission de la parole des usagers pour l'amélioration du service rendu** », les acteurs des différents réseaux impliqués pourront exploiter les outils construits pour faciliter les mises en relation futures des usagers avec les compétences présentes dans le territoire.

2.5. ENGAGER LA MISE EN ŒUVRE D'UNE DÉMARCHE DE COOPÉRATION TERRITORIALE À TOUS LES ÉCHELONS ADMINISTRATIFS

Les collectivités et les associations locales se trouvent engagées et impliquées dans le développement et la réalisation de politiques de jeunesse transversales, notamment dans le cadre du plan « Priorité jeunesse » porté par le Comité interministériel de la jeunesse.

Les collectivités, les institutions et les services de l'Etat cherchent à mettre en cohérence les dispositifs et les mesures dont ils bénéficient pour mener à bien leurs objectifs.

Ainsi, l'Information Jeunesse, dans son rôle éducatif et de lien social participe aux actions des dispositifs locaux et se trouve impliquée dans différents programmes ministériels. L'axe du programme d'expérimentation visant à « engager la mise en œuvre d'une démarche de coopération territoriale à tous les échelons administratifs » permettra aux CRIJ de posséder des outils pour convaincre, en lien avec les collectivités, les services de l'Etat et les élus locaux, de la valeur ajoutée de la participation du réseau IJ à une action locale fédératrice, dont les partenaires s'inscrivent de manière complémentaire.

Il s'agira de sensibiliser les élus locaux à la mission d'éducation à l'information de l'IJ, prenant forme dans l'accompagnement des publics concernés par le SPRO et leur recherche d'information sur toutes questions relatives à la connaissance des métiers, des formations et de l'emploi. Les compétences du réseau IJ se verraient ainsi valorisées dans la construction des politiques locales et des dynamiques partenariales en construction.

■ **Le projet porté par le CRIJ d'Aquitaine dans son action « *Impliquer le réseau "Information Jeunesse" sur les 21 territoires du futur SPRO* »**

Cette action vise à soutenir le réseau décentralisé de l'Information Jeunesse par une sensibilisation des élus dont ils dépendent, en créant des outils d'information et de sensibilisation au SPRO : **Edition d'une note pédagogique : « le SPRO, mode d'emploi »**, à destination des élus des collectivités locales servant de support juridique aux Bureaux et aux Points Information Jeunesse, **des éléments d'analyse sur la mise en perspective des réalités et des atouts du dispositif.**

Pour venir en soutien technique à leurs démarches, le CRIJ organisera des réunions départementales pour accompagner les BIJ/PIJ dans cette dynamique et les dotera de tous les outils techniques dont dispose le CIJA. Enfin, le CRIJ organisera un séminaire-bilan fin 2014 pour analyser les points forts, pour prendre en compte les freins rencontrés au niveau local autour de cette démarche afin de définir de nouvelles perspectives d'orientations.

Cette action est corrélée à un autre projet qui a pour objectif de « **contribuer à l'émergence d'une culture commune** » pour une mutualisation et une coopération renforcée des acteurs en présence sur le territoire afin d'aboutir à la création d'une dynamique partenariale autour de la mise en œuvre du SPRO.

3. L'ÉVALUATION DES PROJETS

■ Les évaluations dans le cadre du FEJ

Deux grands types de méthodes d'évaluation sont mobilisés :

- des **méthodes quantitatives** qui s'appliquent sur des échantillons représentatifs (de quelques centaines à quelques milliers d'individus, voire davantage). Parmi les méthodes quantitatives, se trouvent les méthodes d'expérimentation contrôlée qui reposent sur l'observation d'un groupe test et d'un groupe témoin ne bénéficiant pas du dispositif, ces groupes étant construits en y affectant les personnes par tirage au sort ;
- des **méthodes qualitatives**, qui reposent sur des investigations approfondies sur des petits échantillons raisonnés de l'ordre de quelques dizaines d'individus.

Certains projets emploient exclusivement une méthode ou l'autre, d'autres mettent en œuvre une évaluation qui mêle plusieurs approches. Leurs enseignements peuvent être complémentaires : certains portent sur les effets des dispositifs, d'autres sur les conditions de leur mise en œuvre et de leur éventuelle extension.

Dans certains cas, l'évaluation permet de trancher, en positif ou en négatif, les questions des effets de l'expérimentation sur les bénéficiaires en répondant à des questions telles que : la mise en place de tel dispositif innovant a-t-elle eu des effets significatifs sur la situation des bénéficiaires ?

Dans d'autres cas (aléas du déroulement du projet, effets incertains compte-tenu de la marge d'erreur de l'enquête, recul insuffisant pour apprécier les effets à long terme), l'évaluation fournit des éléments de réflexion sur les intérêts et les limites du projet et des pistes sur la méthode à suivre pour parvenir à des résultats plus probants.

En savoir plus

L'évaluation des projets inscrits dans le cadre de l'expérimentation IJ-SPRO a été confiée au groupement PHARE suite à appel d'offres.

L'[évaluation](#) sera menée selon une méthodologie qualitative alliant la mesure des indicateurs définis pour répondre aux questions évaluatives et la réalisation de monographies permettant de rendre compte du déroulement de l'expérimentation dans chaque région. Ils s'appuieront sur les outils suivants : l'analyse documentaire, la conduite d'entretiens semi-directifs, individuels et collectifs ; l'observation directe et l'analyse de réseaux et la cartographie des systèmes d'acteurs.

L'évaluation se propose d'interroger les enjeux de l'expérimentation au prisme de trois problématiques liées à l'organisation actuelle du réseau Information Jeunesse et à son positionnement au sein de l'ensemble plus large constitué par les acteurs de l'orientation :

- l'enchevêtrement des dispositifs liés à l'information d'une part ;
- l'évolution des stratégies d'information des jeunes, d'autre part ;
- et enfin la professionnalisation des métiers liés à l'accueil, à l'information, au conseil et à l'accompagnement.

[◀ Retour Sommaire annexe](#)

Le groupement PHARE complètera également ces questions évaluatives par des questions complémentaires qui doivent éclairer les atouts mais également les limites de l'expérimentation, donc de l'inclusion du réseau Information Jeunesse au sein de la dynamique du SPRO.

Le dispositif met l'accent sur les atouts d'une démarche comparative pour l'évaluation de l'expérimentation. Une monographie sera réalisée pour chacune des huit régions enquêtées, pour être en mesure de « monter en généralité » à partir de la diversité des cas et d'offrir des conclusions qui permettent de dégager les tendances et les pratiques innovantes repérées.

Cette démarche méthodologique est structurée autour de cinq enjeux :

- les cadres cognitifs et normatifs des acteurs ;
- la légitimité des actions mises en œuvre ;
- l'appropriation de ces actions par les publics visés ;
- le redéploiement partenarial des champs d'action ;
- les conditions de la circulation et des transferts de dispositifs.

Le projet d'évaluation prévoit, dans une perspective comparative, de mettre l'étude des variables régionales au cœur des monographies.

4. CALENDRIER DES PROJETS ET DES RÉSULTATS

Les projets des huit régions inscrits dans le programme d'expérimentation « CRIJ-Information Jeunesse-Service Public Régional de l'Orientation » ont tous débutés au dernier trimestre 2013 (entre le 1^{er} novembre et le 1^{er} décembre) et s'achèveront tous au 31 décembre 2014.

Les rapports finaux seront transmis à la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative entre janvier et mars 2015.

Le rapport final d'évaluation sera remis quant à lui en janvier 2015.



FEJ
FONDS
D'EXPERIMENTATION
POUR LA
JEUNESSE

Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports

Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative
Bureau des actions territoriales et interministérielles

Mission d'animation du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse

fonds-jeunes@jeunesse-sports.gouv.fr

Tél. : 01 40 45 93 22

www.experimentation.jeunes.gouv.fr

Juillet 2014